



Commune de Fourilles
(03140)

COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU
Samedi 9 novembre 2013

COMMUNAUTE DE COMMUNES EN PAYS SAINT-POURCINOIS – ADHESION DE LA
COMMUNE DE CHATEL DE NEUVRE

Le Conseil Municipal,

Vu la délibération du Conseil Municipal de Châtel de Neuvre, en date du 26 juin 2013, demandant son rattachement à la Communauté de Communes en Pays Saint-Pourcinois et son retrait de la Communauté de Communes « Bocage Sud »,

Vu la délibération du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes en Pays Saint-Pourcinois, en date du 26 septembre 2013, émettant un avis favorable, sous conditions, à l'intégration de la Commune de Châtel de Neuvre à son périmètre intercommunal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral portant création de la Communauté de Communes en Pays Saint-Pourcinois et approuvant les statuts dudit établissement,

Considérant l'intérêt d'accueillir la Commune de Châtel de Neuvre dont le bassin de vie est clairement tourné vers la Communauté de Communes en Pays Saint-Pourcinois,

Après en avoir délibéré,

DECIDE par 8 voix pour, 0 contre et 0 abstentions :

EMET un avis favorable à l'intégration de la Commune de Châtel de Neuvre au périmètre de la Communauté de Communes en Pays Saint-Pourcinois selon les conditions suivantes :

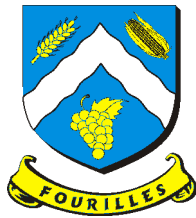
- Mise en place d'une Commission des Transferts de charges évaluant les charges transférées à la structure intercommunale.
- Non versement de la Dotation de Solidarité Communautaire et du reversement conventionnel de taxes foncières sur les propriétés bâties pendant 5 ans à compter de l'adhésion à la Communauté de la Commune de Châtel de Neuvre.

Vote de crédit supplémentaire

Le Conseil Municipal vote les crédits supplémentaires comme suit :

FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
022 (022) : Dépenses imprévues	-13,00	7713 (77) : Libéralités reçues	182,00
673 (67) : Titres annulés (sur exercices an	225,00		
	182,00		182,00
Total Dépenses	182,00	Total Recettes	182,00



Commune de Fourilles
(03140)

Acceptation du chèque de l'association « les années folles d'étroussat ».

Le Conseil Municipal accepte l'encaissement le chèque de l'association « les années folles d'étroussat » en paiement du bénéficiaire du concours de pétanque du mois d'août 2013, organisé par les communes de Barberier, Etroussat, Fourilles et Ussel dans le cadre du festival viticole et gourmand.

Travaux salle polyvalente

Pour l'accessibilité, le bureau de contrôle demande que les portes de secours soient changées et mises aux normes, il accepte les places de stationnement handicapé vers le quai à condition de revoir le cheminement et le fléchage.

L'architecte et le bureau de contrôle propose que la salle polyvalente soit reclassée en catégorie 5 et non 4 comme actuellement. Une demande va être réalisée.

Le Conseil Municipal décide de faire réaliser les travaux de peinture dans la salle polyvalente par la SARL Guy Contoux, le devis étant moins cher que celui demandé précédemment à Monsieur CROZET.

En prévision de travaux pour 2014, la SARL Mounin et fils a proposé des devis pour changer les fenêtres de la salle polyvalente. Pour des fenêtres en PVC blanc le montant est d'environ 8 000€ HT, et pour des fenêtres en alu le montant est de 12 000€ HT. Le choix sera réalisé en début d'année en fonction des finances de la commune.

Le député accepte de donner une aide financière de 2 500€ pour l'aménagement de la cuisine.

Le déménagement des meubles de la salle polyvalente est prévu pour le 12-13 et 14 novembre 2013, les travaux commençant le 18.

Informations diverses

La DDT vient de faire parvenir le bilan de l'entretien des ponts, ne sont préconisés cette année que des travaux d'entretien.

Les délégués du Sictom Sud-Allier informe le Conseil Municipal que l'enjeu des années futures sera de se séparer des emprunts dit toxique qu'a contracté le Sictom dans le passé.

A la dernière réunion de la Communauté de Commune l'accent a été mis sur les transactions avenir (vente et location) de biens immobiliers et de terrains.

Conseil d'Ecole de Chantelle, présentation de la nouvelle directrice Mme Peauger, 16 élèves de Fourilles sont scolarisés entre les 2 écoles de Chantelle. D'après les premières constatations, il sera difficile d'appliquer la réforme du rythme scolaire en septembre 2014. Il n'est pas question de changer les modalités de la garderie.